



Communiqué

Date: 01.07.2020

Embargo: jusqu'au début de la conférence de presse

Le Conseil fédéral prévoit un déficit de 1 milliard de francs et prendra une décision à la fin de l'année sur l'amortissement de la dette liée au coronavirus

Lors de ses séances du 24 juin et du 1^{er} juillet 2020, le Conseil fédéral a examiné la politique budgétaire. Il a adopté le budget 2021 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2022-2024 (PITF), qui prévoit un déficit de 1 milliard de francs. Le Conseil fédéral a également discuté de la dette liée à la pandémie de coronavirus. Il est convaincu que cette dette pourra être amortie sans augmentation d'impôts. Il prendra une décision concrète à ce sujet à la fin de l'année, en se fondant sur une vue d'ensemble de la situation des finances.

Un déficit d'environ 1 milliard de francs est attendu en 2021. Compte tenu de la sous-utilisation des capacités de production de l'économie, un déficit conjoncturel est autorisé pour un montant de 3,3 milliards. Le mécanisme du frein à l'endettement est toutefois anticyclique, c'est pourquoi son effet correcteur est important sur l'exercice budgétaire. Corrigé des effets de l'évolution conjoncturelle, le budget 2021 affiche un excédent structurel de 2,2 milliards. Celui-ci s'explique aussi par le fait que l'encaissement de certaines recettes fiscales est reporté à l'an prochain. L'effet correcteur du frein à l'endettement (facteur conjoncturel) s'atténuant au cours des années du plan financier, la marge de manœuvre budgétaire se réduira au fil des ans.

Recettes fiscales encaissées avec un décalage au cours des prochaines années

La Confédération s'attend, pour l'exercice en cours, à des pertes de recettes de plus de 5 milliards. La suspension temporaire des intérêts moratoires, en particulier, se traduit par un report sur les prochaines années d'une partie des recettes dues en 2020: ainsi, des recettes de quelque 3 milliards issues de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée seront encaissées plus tard qu'initialement prévu. Les **recettes** attendues en 2021 se maintiennent donc à peu près au niveau inscrit au budget 2020.

En 2021, les **dépenses** augmentent de 2,0 %, en particulier en raison des dépenses en lien avec la pandémie de coronavirus. Un total de 1,6 milliard est requis à ce titre en 2021 (notamment pour honorer des cautionnements, fournir une aide au domaine du sport et financer les tests COVID). Il faut s'attendre à ce que de nouvelles dépenses s'avèrent

Communiqué

nécessaires, par exemple pour financer des mesures COVID-19 en faveur des transports publics.

Aperçu du budget 2021 et du plan financier 2022-2024

<i>En milliards de francs</i>	B 2021	PF 2022	PF 2023	PF 2024
1 Recettes	75.8	77.2	79.2	81.1
2 Facteur conjoncturel	1.043	1.022	1.008	1.000
3 Plafond des dépenses du frein à l'endettement	79.1	78.9	79.9	81.1
4 Dépenses	76.6	78.2	79.6	81.3
5 Résultat de financement ordinaire [1-4]	-1.0	-0.9	-0.4	-0.2
6 Déficit conjoncturel autorisé [1-3]	-3.3	-1.7	-0.6	0.0
7 Solde structurel du budget ordinaire [3-4]	2.2	0.8	0.2	-0.2

Les chiffres étant arrondis, d'éventuels écarts peuvent apparaître dans les résultats.

Le Département fédéral des finances finalisera le message concernant le budget 2021 avec PITF 2022-2024 dans le courant de l'été, message que le Conseil fédéral devrait adopter le 19 août 2020.

Décision en fin d'année concernant la dette liée au coronavirus

Le Conseil fédéral estime qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter certains impôts pour réduire la dette. Ce n'est que dans les prochains mois que des précisions seront disponibles sur les charges concrètes qui pèsent sur les finances fédérales en raison de la pandémie et sur l'évolution de la situation économique. C'est pourquoi le Conseil fédéral décidera à la fin de l'année, en se fondant sur une vue d'ensemble de la situation des finances, comment réduire la dette liée à la crise du coronavirus. Compte tenu de la stricte discipline en matière de dépenses et de la stabilité de la situation budgétaire – aussi en comparaison internationale –, il est convaincu que la dette pourra être amortie à moyen terme. La Suisse reste ainsi une place financière et économique attrayante.

Renseignements: Philipp Rohr, responsable de la communication AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.

Département responsable: Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Dépenses et recettes prévues au budget 2021